

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P.1044 KIGALI

KIGALI, le 09 AVR. 1988

N° 1074 /15.08.01

FERWAFA	
11 AVR. 1988	
reçu le	
n°	
A traiter par	

Monsieur le Président de la
Fédération Rwandaise de
Football Amateur

K I G A L I

OBJET: Prise en charge
d'indemnités de
mission.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous demander de prendre en charge les indemnités de mission de Monsieur MUDAHEMUKA Alexandre, Agent du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et Secrétaire Permanent de la Fédération Rwandaise de Football Amateur qui, à ce double titre, accompagnera l'équipe MUKURA VICTORY SPORTS qui se rendra au KENYA du 12 au 19 Avril 1988 pour rencontrer l'équipe GOR MAHIA en match retour des 16èmes de finale de la 14ème Coupe d'Afrique des Vainqueurs de Coupe. Ces indemnités s'élèvent à QUATRE VINGT TROIS MILLE DEUX CENTS FRANCS RWANDAIS (83.200 FRW).

Le titre de transport quant à lui a été offert gratuitement par la Compagnie KENYA AIRWAYS.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif en
mission,

